



DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

C. C. A. S.
DE
C O N T E S

Décision N° 2023-04-05

OBJET :
TARIF FOYER
RESTAURANT

Nombre de conseillers en
exercice : 13

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, à quinze heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Miaglia, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Président.

Etaient présents : Monsieur TUJAGUE Francis, Président, Madame COLOMBO Nicole, Vice-Présidente, Monsieur AKEB Kader, Madame EZINGEARD Nadine, Monsieur CELESCHI Dominique, Madame IRLES Fabienne, Madame VANNUCCI Malika, Madame COUDON Christiane, Monsieur ALUNNI Charles, Madame ANGELOZZI Alice

Absente représentée : Madame BOCQUET Maria

Absents excusés : Madame RAYBAUT Annie, Monsieur REBERAC Dominique

Mme Nadine EZINGEARD a été nommée secrétaire de séance.

Le président rappelle que le tarif du repas au foyer restaurant a été fixé à 9 euros par délibération du 8 Avril 2016.

Compte tenu des besoins du CCAS, Il propose de fixer le nouveau tarif du foyer restaurant à 10 euros à compter du 1^{er} mai 2023.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
OUI L'EXPOSE DE SON PRESIDENT
ET APRES EN AVOIR DELIBERE**

DECIDE de fixer le nouveau tarif du repas au foyer restaurant à **10 euros** par participant à compter du 1^{er} mai 2023.

Les sommes perçues seront versées sur l'article 7066.

Fait et délibéré,
les jour, mois et an susdits,
pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-260600366-20230403-2023-04-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Publication : 14/04/2023

Le Président, Francis Tujague

La secrétaire de séance,
Nadine Ezingeard

Le Président,
Francis Tujague